



SECTION
DE LA
MOSELLE



L'INFO57

Bulletin d'information de la section locale F.O.-DGFIP

COMPTE RENDU DU CTL DU 13/10/2022



« Et ça continue, encore et encore...«...pas d'accord, pas d'accord !

FO a dénoncé dans sa liminaire les nouvelles restructurations à marche forcée du NRP, et a décidé de ne pas intervenir dans les débats afin de montrer une nouvelle fois notre totale opposition au NRP.

Notre credo : être à l'écoute des agents sur le terrain, qui vivent les vrais problèmes des restructurations, et pas de belles fiches bien cadrées avec de beaux tableaux sur les effectifs où $1+1 = -1...$

Comme toujours, le directeur n'a pas pris la peine de répondre ou de commenter, mais écoute-t-il seulement ce qu'on lui dit ? Rien n'est moins sûr !

Liminaire à lire [ICI](#)

LES RESTRUCTURATIONS AU 1/01/2023

* **Regroupement SIP-SIE de Forbach, Saint-Avold et Sarreguemines au SIP de Forbach, mise en place de l'antenne des SIP de Forbach et SIE de St-Avold à Sarreguemines**

* **Transfert des missions de la trésorerie de Bitche vers le SGC de Sarreguemines et création de la trésorerie hospitalière de Sarreguemines avec transfert des tâches de gestion hospitalière au SGC de Sarreguemines**

* **Mise en place d'accueils de proximité (Bitche, Rorhbach-les-Bitche et Volmunster)**

* **Mise en place du conseiller aux décideurs locaux (CC du Pays de Bitche)**

* **Transfert de compétences SPL et hospitalière entre départements limitrophes**

Sur tous ces sujets, nous avons écouté patiemment les informations qui nous ont été donnée, ou plutôt les affirmations !

Que d'optimisme, que d'idéalisme dans les propos, alors que nous connaissons la réalité du terrain : des effectifs qui sont sous-évalués, des départs prochains à la retraite (non recensés sur les fiches), les absences pour longue maladie, l'organisation du travail « matériel » (courrier, téléphone, comptabilité, etc).

Et dans ces fiches, aucune allusion à la santé des agents dans le cadre de ces restructurations : changement de travail, de site, d'organisation personnelle.

Aucune fiche sur la dimension humaine, qui n'a pas sa place dans les discussions, tant la réalité est niée...

Certes, la direction se déplace sur les sites, mais combien de temps reste-t-elle ? Prend-elle le temps de discuter du fonds avec les agents ?

Avec Yakafokon, c'est certain que tout glisse tout seul...

FO reste aux côtés des agents dans leur quotidien, et pas sur des fiches !

LA RESPONSABILITÉ DES GESTIONNAIRES PUBLICS, DITE RGP

C'est un point à l'ordre du jour demandé par FO, tant les attentes sur le sujet sont grandes, et tant les informations sur le sujet sont... totalement inexistantes !

Nous avons décidé de consacrer un tract particulier sur le sujet.

A lire [ICI](#) ou sur le site [FO DGFIP57](#)

LES QUESTIONS DIVERSES

Les travaux à la cité administrative : les réunions s'enchaînent avec la préfecture (gestionnaire du site) et les entreprises. Les travaux débuteront à partir du 16/01/2023.

Le PRS servira de point de délestage : il sera déménagé en totalité dans les anciens bureaux du CSRH (rue Serpenoise).

Les agents du SGC de Metz, qui devrait être créé au 1/01/2024, seront installés à la cité administrative. De ce fait, tous les agents ne pourront déménager au 1/01/2024, comme prévu initialement. Quelle date est prévue ? Le SGC sera-t-il créé quand même pour respecter le planning ? Pour les agents de Rombas, Maizières-les-Metz, Vigy, Verny, Montigny et Metz-Municipale, que va-t-il se passer ?

Encore une fois, le temps de l'administration n'est pas celui des agents : il est bien trop tôt pour en parler !

Informations reçues après la tenue de ce CTL (mais qui peuvent encore évoluer): Les travaux, qui vont durer 2 ans (si tout va bien), les agents du PRS devront déménager avant le 15/12/2022, et plus vraisemblablement courant novembre. Il sera installé à la fin des travaux au

4ème étage, avec le PNSR et la division Domaine.

Pour ce qui concerne les parkings, seuls pourront conserver leurs places les 29 véhicules de service, la régie, le cabinet médical, l'assistante sociale et les personnes ayant la Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé en lien avec un déplacement.

Il restera 20 places qui seront relogées soit au parking République, soit au parking St-Livier (4 à 5 places).

Le parking de la cité devra être libéré fin décembre.

La restauration à Sarreguemines

Le SGC de Sarreguemines va intégrer les locaux de la future antenne SIP et SIE de Sarreguemines.

Or, le SGC bénéficie actuellement de la carte BIMPLI (ex APETIZ) , et le SIP d'une restauration collective, chacun souhaitant conserver (à juste titre) ce qu'il a actuellement.

Bien entendu, de vives discussions ont été engagées, car les deux modes de restauration ne peuvent pas cohabiter. Mais comment trancher ? D'après les fiches présentées, la direction a tranché d'elle-même : ce sera restauration collective !

Or, ce sujet relève exclusivement de l'Action Sociale, et non d'une décision de la direction.

Une enquête a été adressée par la déléguée à l'action sociale aux agents des deux sites pour connaître leurs desiderata . FO a demandé à connaître les résultats de cette enquête, puisque la direction avait déjà tranché avant même de poser la question aux agents ! Voilà encore un simulacre de concertation.

D'après les chiffres reçus après le CTL, 37 agents souhaitent conserver la carte APETIZ, et...37 agents souhaitent conserver la restauration collective !

FO a dénoncé à nouveau les effets néfastes du NRP sur les relations entre les agents : le Secrétariat Général (dont dépend l'action sociale) tranchera (sur quels critères?), et 37

agents seront mécontents, quelque soit la décision !

La direction de dédouane derrière la décision du Secrétariat Général, et ne voit pas très bien où se situe le problème.

A FO, nous le voyons très bien... et les agents concernés également !!!

La restauration collective à Metz :

FO se bat depuis le mois de juin pour une baisse du prix des repas dans les restaurants de Metz.

Les tarifs des denrées alimentaires ont augmenté en moyenne de 5,5 %, et ce sont les agents qui en pâtissent. Nous ne pouvons accepter cela en ces temps de crise, et sans revalorisation des traitements à hauteur de l'inflation.

Le prix d'un repas ne doit pas excéder 5,83€ (entrée-plat-dessert) : ce sont les préconisations du secrétariat général, et ce qu'on appelle l'harmonisation tarifaire.

Elle est appliquée partout, en particulier sur les sites bénéficiant d'une convention avec un restaurant : sur un repas supérieur à 10€, l'agent paye 5,83€, le reste est pris en charge par l'action sociale. Pourquoi pas à Metz ?

La direction reste sourde à notre demande, se retranchant derrière les décisions de l'AGRAM (Association de Gestion des Restaurants Administratifs de Moselle).

FO a demandé officiellement le soutien du directeur sur ce sujet, dans l'intérêt de tous les agents se restaurant sur Metz (qui doit aussi être l'intérêt de l'Association).

A ce jour, aucune réponse...

FO a porté cette question dans les instances nationales, afin que cette question des tarifs soit clarifiée.